



NUMÉRO 20 - DÉCEMBRE 2000

éditorial

sommaire

Que nous réserve le troisième millénaire ? Et notre environnement a-t-il tant changé sous nos yeux, nous laissant inattentifs

à certaines mutations ? Le consommateur hélas ! doit constater à ses dépens la qualité de la viande, car le siècle s'achève sur le doute du contenu de nos assiettes. Ah ! la vache folle. C'est elle, ou ce serait elle, qui donne à l'homme la maladie de Creutzfeld Jakob. Les séquelles de son passage suffisent à massacrer une vie. Faut-il pour cela paralyser sa fourchette, céder à la panique ou plutôt réfléchir ?

Ce sujet est trop grave pour que chacun s'exprime philosophiquement sans connaissances scientifiques.

Tout au moins pouvons-nous retenir que les farines animales ont transformé les vaches en carnivores, alors que les stockages de ces mêmes farines jettent dans la plus grande perplexité la vingtaine de communes "choisies" pour abriter ce nouveau type de déchets. Ne dit-on pas que les prairies qui ont accepté, dans d'autres pays, cet engrais seraient elles aussi victimes du prion ? En cette fin d'année, je ne voudrais pas céder au pessimisme et nous laisser sans appétit devant ces mets du terroir qui nourrissent dans la joie les rencontres familiales ou amicales, tant je reste persuadée qu'il faut toute raison garder.

C'est pourquoi je vous souhaite en toute confiance une bonne et heureuse année. ■

Marie de Monjour
Présidente de l'OREB

PAGE 2

Emploi et environnement - L'environnement en Bourgogne : les enjeux - Du côté du SFFERE.

PAGE 3

BOCAGES EN BOURGOGNE.

PAGE 11

La taxe générale sur les activités polluantes.

PAGE 12

Les ouvrages récents sur l'environnement, disponibles au centre d'information et de documentation de l'OREB.

Les bocages nous donnent à lire l'histoire du monde rural. Ils constituent la marque tangible dans le paysage des rapports qu'entretiennent les agriculteurs avec l'espace dans lequel s'inscrit leur activité. Ces rapports sont bien sûr liés à des modes de production. Pour autant, on aurait tort de regarder les bocages comme le résultat de seules considérations économiques. Les réseaux des haies traduisent une réalité plus complexe. Ils sont le produit d'une histoire tissée d'une multiplicité de facteurs sociaux, culturels, écologiques, juridiques et administratifs. S'intéresser à ce que peuvent devenir les bocages nécessite de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs dans leur réalité actuelle. Les bocages n'apparaissent alors plus seulement comme un héritage du passé, mais comme une forme d'organisation de l'espace qui satisfait des fonctions écologiques, agronomiques, paysagères et, finalement, économiques. Comprendre ces réalités, c'est admettre que les bocages de demain ne ressembleront pas à ceux d'hier. Mais c'est en même temps reconnaître la place qu'ils doivent continuer d'occuper dans l'organisation et l'économie des territoires ruraux.

L'OREB a entrepris un travail d'observation des évolutions des bocages bourguignons. Ce travail a donné lieu à une rencontre qui s'est tenue le 28 novembre au palais des congrès de Dijon. C'est de ce travail et des conclusions de cette rencontre que rend compte ce numéro de Repères. ■

Pays de bocages



© CSNB - Alain Desbrosse

EMPLOI ET ENVIRONNEMENT

Une rencontre sur ce sujet sera proposée par l'OREB à la fin du premier trimestre 2001. La date n'en est pas encore connue à l'heure où nous imprimons. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de l'OREB.

Contact : Fabienne GOULU - Téléphone : 03.80.68.44.30

Le prix de l'eau en Bourgogne : transparence de l'eau, transparence des coûts

Le prix de l'eau est devenu depuis plusieurs années un sujet de préoccupation pour les collectivités locales et les consommateurs.

L'OREB mène périodiquement une enquête qui permet d'en suivre les évolutions en Bourgogne.

À l'occasion de la présentation des derniers résultats de cette enquête, la table ronde organisée le 18 mai dernier à Autun a permis d'aborder de nombreuses questions :

V Quelles sont les principales évolutions observées ? Quelles en sont les causes ? Quelles sont les incidences financières des objectifs de qualité, des normes et des obligations réglementaires définies au niveau national et européen ? Comment financer les investissements nécessaires ?

V Comment assurer la transparence des coûts et l'information du public ? Avec quels outils ? Quelles sont les dispositions annoncées du projet de loi sur l'eau dans ce domaine ?

Les textes des interventions de cette table ronde sont disponibles. Ils sont consultables au centre d'information et de documentation de l'OREB, ainsi qu'auprès des relais du centre de ressources. Il est également possible de se les procurer au prix de 25 francs.

Contact : Nathalie DAMERON - Téléphone : 03.80.68.44.30

L'environnement en Bourgogne : les enjeux

Mâcon, le 31 janvier 2001

La bibliothèque municipale de Mâcon organise le 31 janvier 2001, à 18h30, au Centre d'enseignement supérieur (Amphithéâtre Guillemin), une présentation de l'ouvrage publié par l'OREB. Cette présentation sera suivie d'un débat.

Contact :
Madame MONTCHARMONT
Téléphone : 03.85.39.90.26

Les correspondants des relais du centre de ressources de l'OREB en formation à Autun

Une journée de formation regroupe chaque année les correspondants des relais du centre de ressources de l'OREB. Ceux-ci se sont réunis le 18 novembre au Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun autour d'un sujet qui a fait la une de l'actualité à l'occasion de la Conférence de La Haye : l'effet de serre. Cette journée a également été l'occasion de découvrir la démarche engagée par la ville d'Autun pour mettre en œuvre un agenda 21 local, et visiter la chaufferie bois.

L'OREB sur Internet :
www.oreb.org

Du côté du SFFERE

6 ateliers, 3 conférences, 1 table ronde : le Forum du Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement a touché plus de 250 personnes, les 13 et 14 décembre, à l'IUFM de Dijon. Organisé tous les deux ans, ce Forum constitue un temps important d'échanges et de réflexion pour tous les formateurs, animateurs, enseignants et chefs d'établissements qui souhaitent intégrer l'environnement dans leurs pratiques éducatives et pédagogiques.

PlaniSFFERE, le catalogue annuel des formations proposées dans le cadre du réseau SFFERE est disponible.

Souffle d'ERE, le dernier numéro du bulletin de liaison publié deux fois par an est paru au mois de novembre.

Il est possible de consulter PlaniSFFERE et Souffle d'ERE auprès du centre d'information et de documentation de l'OREB et des relais du centre de ressources. Il est également possible de se les procurer.



Contact :
Nathalie DAMERON
Téléphone : 03.80.68.44.30

La reproduction des informations contenues dans REPÈRES est autorisée, à condition d'en mentionner la source et l'origine. L'OREB demande à toute personne utilisant ou reproduisant ces informations dans un document de bien vouloir lui en adresser un exemplaire.



Bocages en Bourgogne

Les bocages sont présents dans la plupart des pays européens. Ils constituent une forme parfois très ancienne d'organisation de l'espace. Certaines haies, en Bourgogne, datent du Moyen Âge : elles maintenaient alors le bétail dans les lieux de pâture - fonds de vallons humides, forêts et chemins -, et les empêchaient ainsi d'accéder aux cultures.

Les bocages bourguignons que l'on connaît aujourd'hui se sont constitués plus récemment : ils se structurent véritablement à partir du XVIII^{ème} siècle et jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Cette période est marquée par la transformation de terres cultivées en prairies : l'abandon des droits d'usage ne permet plus d'amener le bétail en forêt et l'amélioration des techniques culturales libère des terres pour le pâturage. Des régions comme le Nivernais ou le Charolais se spécialisent dans l'élevage allaitant, avec notamment le développement de la race bovine charolaise. Du Gâtinais à la Bresse, en passant par la Puisaye-Forterre et l'Auxois, les bocages résultent de la façon dont les activités agricoles façonnent le paysage. Leurs formes diffèrent selon les contextes économiques, sociaux, culturels ou écologiques propres à chacun des terroirs. Les haies peuvent être traditionnellement taillées en haies basses, comme dans le Brionnais, ou bien composées d'arbustes traités en haies hautes ; selon les usages locaux, on y trouve ou non des arbres, parfois émondés.

Les transformations très profondes qu'a connues l'agriculture ont contribué à un recul important des bocages au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Des raisons techniques expliquent en partie ces évolutions. Mais d'autres facteurs, plus subjectifs, y ont également fortement contribué : les haies ont dans bien des cas été victimes de l'image d'un passé révolu qu'elles représentaient aux yeux de certains.

Sur 13 secteurs bocagers observés entre 1940 et 1997

▼ **de 7 à 64%** des haies ont été arasées

▼ **globalement, 40%** des haies ont disparu

▼ **les réseaux bocagers se sont simplifiés**

▼ **la qualité biologique des haies a diminué de 60%**

Ce dossier a été réalisé par l'Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne, avec les concours financiers du Conseil régional de Bourgogne et de la Direction régionale de l'environnement de Bourgogne.

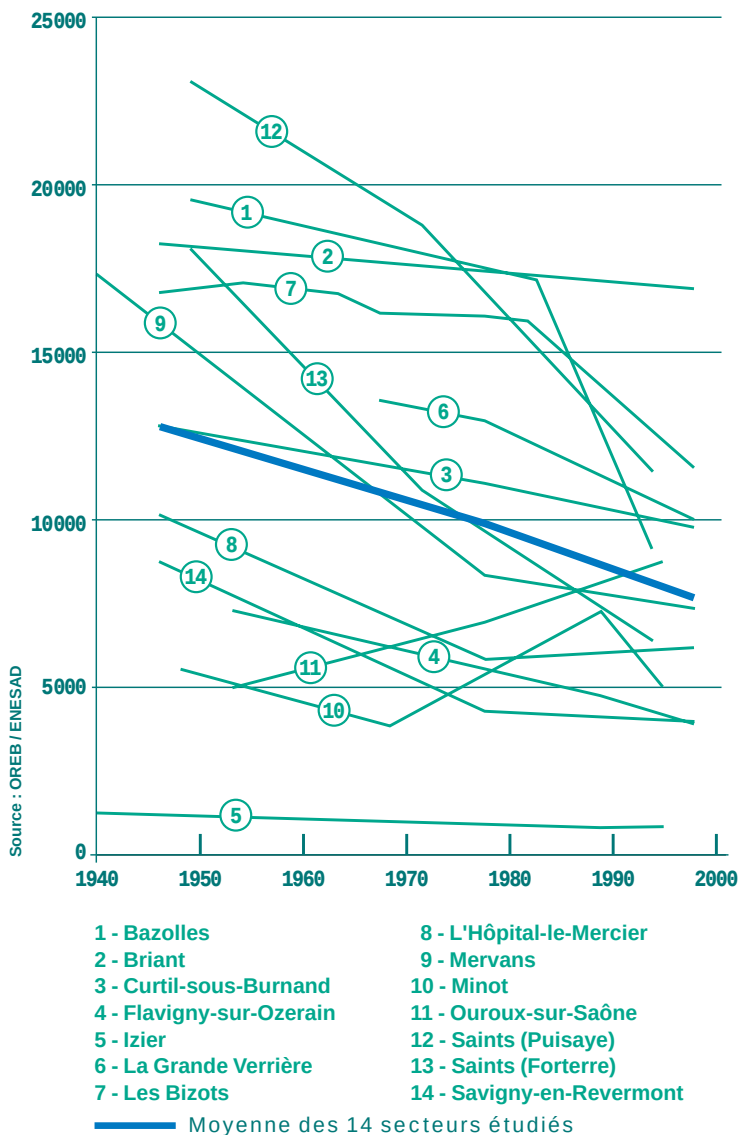
Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce travail, et notamment Sylvie Barrau, Carine Lecus, Arnaud Guillet, Etienne Mary et Frédéric Monteil (ENESAD), Madame Commeau (Centre régional de la propriété forestière), Monsieur Desbrosse (Conservatoire des sites naturels bourguignons), Monsieur Notteghem (Ecomusée de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau), Monsieur Alno (Conseil régional de la chasse de Bourgogne), Monsieur Cordier (Conseil régional de Bourgogne), Monsieur Desbrosses (Direction régionale jeunesse et sports), Monsieur Frochot (Université de Bourgogne), Monsieur Royer (ENESAD) et Monsieur Simonnot (Direction régionale de l'environnement). Nous remercions également le Conservatoire des sites naturels bourguignons, Monsieur Desbrosse et Monsieur Chiffaut, pour les photographies qui illustrent ce dossier.

La démarche suivie et les principales sources bibliographiques utilisées pour réaliser ce dossier sont présentées en page 10. Le rapport technique à partir duquel est constitué ce dossier est consultable auprès du centre d'information et de documentation de l'OREB, ainsi que des relais du centre de ressources.

Le recul des bocages

Les bocages régressent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. On estime qu'entre 15 000 et 30 000 hectares de haies sont arasés chaque année en France. Les statistiques agricoles indiquent qu'en Bourgogne, 14% des haies ont disparu depuis 1982. L'OREB a observé ces évolutions sur treize secteurs représentatifs des bocages bourguignons : environ 40% des haies ont en moyenne disparu depuis 50 ans. Mais ce phénomène varie beaucoup d'un territoire à un autre, et la physionomie des haies a elle aussi beaucoup changé : elles sont davantage taillées en haies basses, les connexions sont moins complexes et les arbres plus rares ; en même temps qu'ils régressent, les bocages bourguignons se simplifient.

L'évolution des linéaires de haies en mètres pour 100 hectares

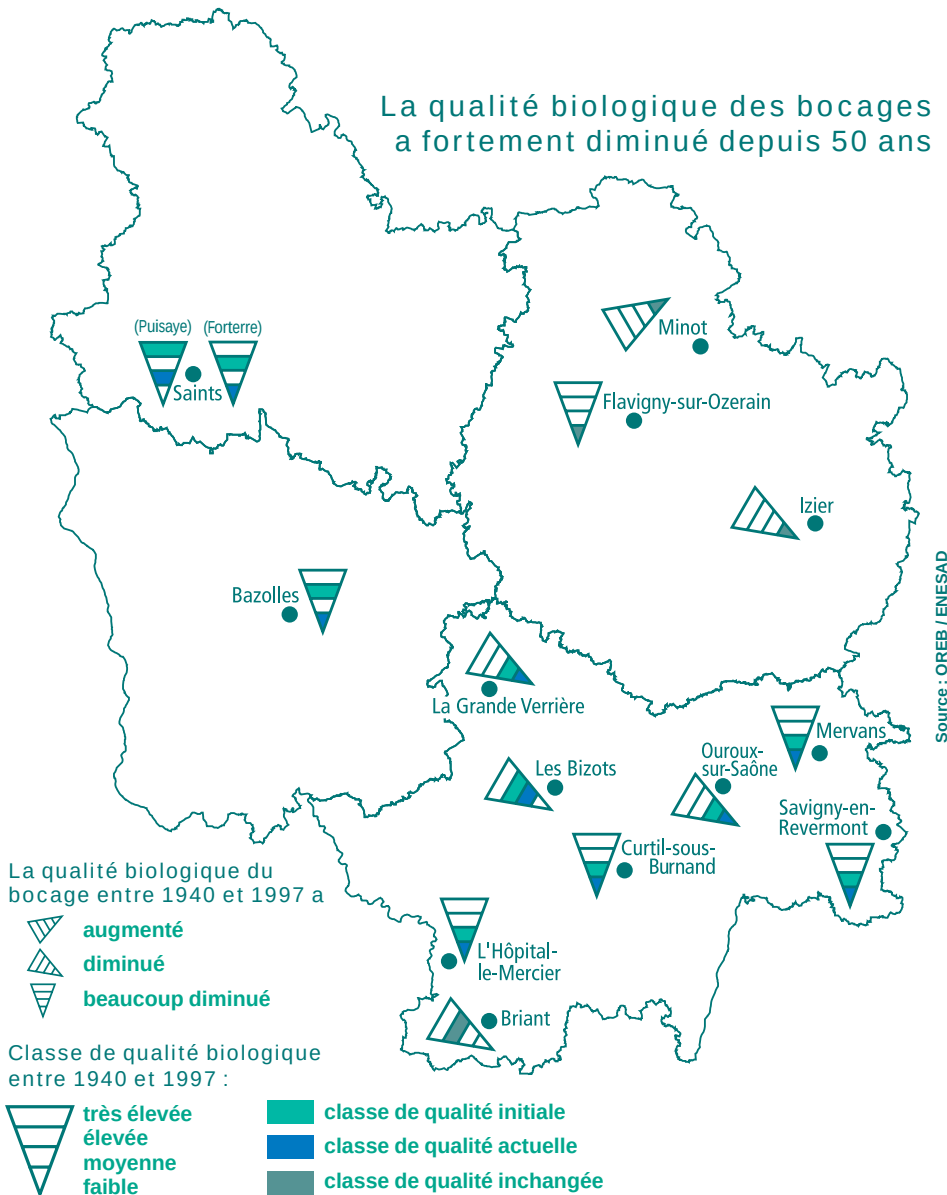


La plupart des bocages bourguignons sont concernés par la diminution des linéaires de haies et la simplification des réseaux qu'elles constituent. Selon les secteurs, de 7 à 64% des haies ont disparu depuis une cinquantaine d'années. Les haies ont le plus fortement régressé en Bresse, en Puisaye-Forterre, dans le Bazois et l'Auxois. Le Morvan, le Charolais, le Clunysois et le Brionnais, spécialisés dans l'élevage de Charolais, sont également concernés, mais dans une moindre mesure. Les rares haies conservées dans les espaces de grandes cultures semblent se maintenir. La commune d'Ouroux-sur-Saône se distingue des douze autres communes : depuis 1953, les linéaires de haies ont augmenté d'environ 80% dans cette partie du Val-de-Saône.

L'enquête annuelle sur l'occupation des sols, TERUTI, fournit des données sur les boisements linéaires ; elle est cependant mal adaptée pour en assurer ce suivi. C'est la raison pour laquelle l'OREB développe un dispositif d'observation des évolutions des bocages. La mise en place de ce dispositif a permis, avec la contribution de l'ENESAD, d'observer les évolutions depuis la fin de la seconde guerre mondiale des réseaux de haies sur 13 communes bourguignonnes. Un secteur de 100 hectares a été défini sur chacune de ces communes ; l'analyse de photographies aériennes disponibles à partir de 1940 a ensuite permis de relever la structure des réseaux et leurs caractéristiques (connexions, volume de végétation, présence d'arbres). Ces informations ont ensuite été exploitées pour constituer des indicateurs.



La qualité biologique des bocages a fortement diminué depuis 50 ans



L'indice de qualité biologique des bocages, mesuré sur les treize communes observées, a diminué en moyenne d'environ 60% en 50 ans. Cette évolution résulte de l'arrachage de nombreuses haies et de la simplification de leur entretien. Les réseaux sont moins complexes qu'auparavant : les intersections entre plusieurs haies sont moins nombreuses, et de plus en plus de haies se terminent en "cul-de-sac". Les arbres morts ou abattus ne sont plus remplacés. Les haies, hautes ou basses selon les secteurs, sont moins bien entretenues. Les haies qui se sont maintenues sont moins favorables à la faune et à la flore. La qualité biologique des haies de la Puisaye-Forterre, de la Bresse et du Bazois a beaucoup diminué depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Le Brionnais est la seule région où la qualité biologique du bocage a peu évolué.

Un indice de la qualité biologique des bocages

L'intérêt biologique d'un bocage dépend du linéaire des haies, de la structure du réseau qu'elles constituent et de la végétation qui les compose. La diversité, l'abondance et la rareté des espèces que l'on recense dans un milieu naturel en caractérisent la qualité biologique. Dans un bocage, cette qualité augmente avec le volume de végétation, la densité des haies et le nombre de connexions entre elles. La prise en compte de ces différents facteurs permet de constituer un indicateur pour suivre l'évolution de la qualité biologique des bocages.

Le rôle des haies

Historiquement, les haies ont été plantées pour clôturer les pâturages, fournir du bois de chauffage, préparer la nourriture des animaux, protéger le bétail, produire des baies et des fruits. Aujourd'hui, les haies continuent de remplir des fonctions importantes pour les systèmes agricoles et, d'une façon plus générale, pour la collectivité.

Les haies augmentent les rendements. Les haies situées en bordure de champ augmentent les rendements des cultures et des fourrages. Bien que légèrement moins importants sur une bande de quelques mètres le long des haies, les rendements sont en revanche plus élevés au-delà de cette bande, et sur une surface beaucoup plus importante.

Les haies hautes protègent le bétail du vent, du soleil et de la pluie. Les animaux dépensent moins d'énergie pour lutter contre le froid ou la chaleur, et valorisent mieux leur ration alimentaire. L'état sanitaire du bétail s'améliore et la mortalité des jeunes au printemps diminue ; la haie ralentit le transport des bactéries dans l'air et limite la propagation des maladies.

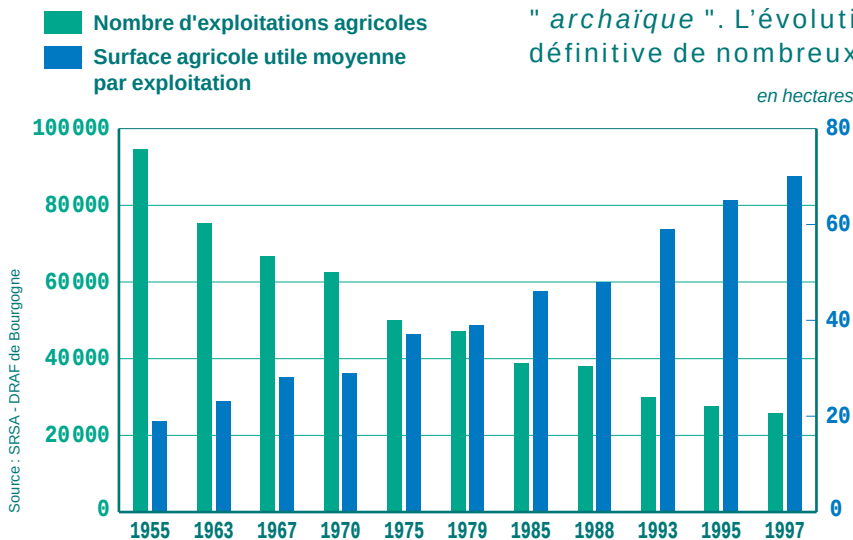
© CSNB - Alain Desbrosse



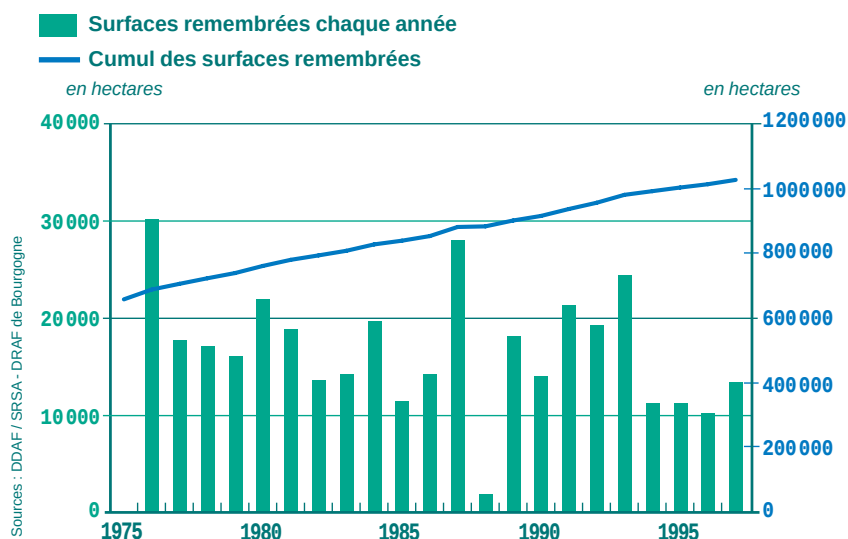
L'entretien des haies et l'émondage des arbres produisent du bois de chauffage. Les espaces boisés non forestiers fournissent en France de 10 à 20% du bois de chauffage, soit de l'ordre d'un million de tonnes équivalent pétrole.

Les facteurs d'évolution des bocages

Les bocages, tels que nous les connaissons aujourd'hui, sont le produit d'une histoire et des évolutions récentes de l'agriculture. Des raisons techniques, liées à la transformation des systèmes agricoles, expliquent en partie leur recul au cours du XX^{ème} siècle. Mais d'autres motifs, plus subjectifs, y ont également contribué : les haies ont dans bien des cas été victimes de l'image d'un mode de gestion de l'espace rural considéré comme "archaïque". L'évolution des bocages de Bourgogne résulte en définitive de nombreux facteurs.



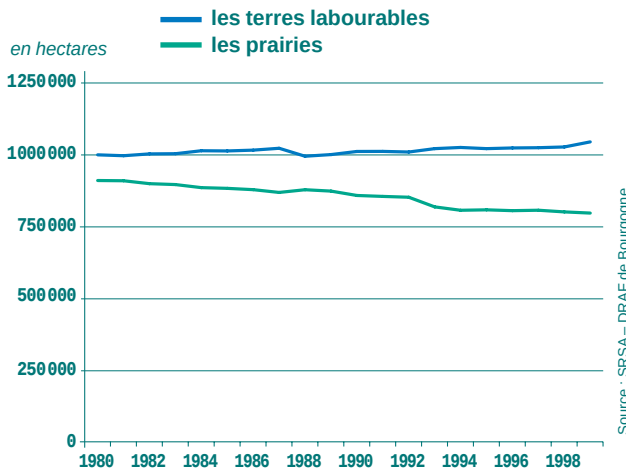
Près de trois exploitations agricoles sur quatre ont disparu en Bourgogne depuis 1955. Leur surface moyenne a presque quadruplé : elle est aujourd'hui d'environ 70 hectares. Cette concentration s'est accompagnée d'une modification des structures familiales. La mécanisation et l'augmentation de la productivité ont permis de compenser, en partie seulement, l'augmentation de la charge de travail. Les agriculteurs consacrent moins de temps à des opérations qu'ils considèrent non productives, comme l'entretien des haies.



La disparition en 45 ans de 70% des exploitations a conduit au regroupement des terres et à la simplification du parcellaire agricole : des haies qui matérialisaient les limites de propriété ont ainsi perdu cette fonction. Les remembrements ont accéléré ce processus. Environ 1500 opérations d'aménagement foncier, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ont conduit au remembrement de plus d'un million d'hectares, soit un tiers de la superficie régionale. Ces opérations ont davantage concerné les régions de grandes cultures et de polycultures que les zones d'élevage.

La réglementation sur les baux ruraux a été assouplie à la fin des années 40 ; l'obligation faite aux agriculteurs d'entretenir les haies a disparu, ce qui les a libérés d'une tâche longtemps plus subie que souhaitée. L'entretien traditionnel des haies, comme par exemple le plessage, s'est cependant poursuivi jusque dans les années 60 dans le Morvan et le Charolais. A cette époque, l'arrivée de la tronçonneuse et de la tailleuse mécanique ont rendu possible une modification rapide, et parfois inconsidérée, de la physionomie des bocages ; sur la commune des Bizots par exemple, en Saône-et-Loire, plus de deux arbres sur trois ont disparu entre 1946 et 1981. La tailleuse et le broyeur montés sur tracteur ont facilité la taille des haies buissonnantes et leur transformation en haies basses ; mais cette pratique a en même temps permis le maintien d'un grand nombre de haies, en facilitant leur entretien et en évitant de les supprimer.

Surfaces occupées en Bourgogne par :



L'agriculture est marquée depuis plusieurs décennies par une spécialisation des régions agricoles et le recul de l'élevage laitier et des systèmes mixtes polyculture-élevage. Du nord de la Nièvre jusqu'à la plaine de la Saône en passant par le département de l'Yonne et les plateaux de Côte-d'Or, la plupart des exploitations se sont orientées vers la culture des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Les surfaces cultivées y ont remplacé les prairies et les haies qui les bordaient : les agriculteurs ont considéré qu'elles gênaient le passage des engins et engendraient un manque à gagner. Pendant longtemps, les haies n'ont pas été prises en compte dans les surfaces agricoles comptabilisées pour déterminer le montant des aides : leur mise en culture permettait d'augmenter les surfaces primables, et par conséquent, le revenu agricole. Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont corrigé les mécanismes d'attribution des aides en intégrant les haies dans les surfaces agricoles primables.

Les ormes étaient autrefois fréquents dans les haies de l'ouest de la Bourgogne. La graphiose s'est propagée en France depuis une cinquantaine d'années : elle a provoqué la quasi-disparition de cette essence. Le dépérissement des ormes, dans le Nivernais, a contribué à l'arrachage des haies.

L'évolution des comportements et des repères culturels modifie la perception et les représentations des paysages. Elle a eu des conséquences importantes sur les bocages. Les haies et les parcellaires complexes et denses ont souvent été perçues comme le vestige d'un mode de gestion de l'espace rural qui appartenait au passé. A l'inverse, l'organisation simplifiée des terres ou la taille basse des haies ont pu signer le passage à une agriculture " moderne ", à l'entretien de paysages plus " propres ". Cette évolution relève des mêmes facteurs que ceux qui ont conduit à la plantation dans les villages de haies ornementales composées de thuyas et de lauriers, à l'image des zones pavillonnaires urbaines et périurbaines. L'intérêt de conserver les haies a également diminué avec l'évolution des pratiques cynégétiques. Les chasseurs de petits gibiers, pour la plupart agriculteurs, sont moins nombreux qu'auparavant : en 15 ans, le nombre de chasseurs a diminué de 21% en Bourgogne. Le monde agricole est ainsi moins sensible à l'intérêt cynégétique des haies.

Le bocage entretient la diversité biologique.

Un réseau bocager accueille de nombreuses espèces végétales et animales qui y trouvent abri et nourriture. La diversité des espèces et l'importance des populations diminuent avec la simplification des réseaux de haies et la diminution des volumes de végétation : les reptiles et les batraciens, par exemple, disparaissent des régions



Buse variable © CSNB - Alain Chiffaut

dont les haies sont absentes. Les haies constituent par ailleurs des couloirs de déplacement pour la faune : les haies relient entre eux des habitats naturels isolés et favorisent la dispersion des animaux.

Cette diversité est bénéfique à l'agriculture.

Certains mammifères, oiseaux, reptiles ou insectes des haies jouent un rôle d'auxiliaire pour l'agriculture en régulant les populations des espèces nuisibles aux cultures. Des insectes favorisent également la pollinisation de la flore sauvage, des cultures et des arbres fruitiers.

Les haies favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols.

Elles contribuent au ralentissement des ruissellements dans les bassins versants, ce qui favorise la régulation des écoulements lors de crues de faible ou de moyenne intensité (la relation entre la disparition du bocage et l'augmentation des épisodes de crues et de leur importance n'est en revanche pas établie).

Héritage du passé, enjeu pour l'avenir

Quelle place les bocages bourguignons occuperont-ils au XXI^{ème} siècle dans l'organisation et l'économie des espaces ruraux bourguignons ? Les enjeux s'expriment schématiquement à deux niveaux. Au niveau des activités agricoles : il s'agit pour les exploitants de gérer les haies au regard des bénéfices qu'ils peuvent en attendre. Au niveau des territoires : il s'agit de préserver l'intérêt que représentent les bocages pour la collectivité, à travers leurs fonctions paysagères, écologiques, économiques et sociales.

Les haies ne conserveront pas leur place dans les paysages au nom de seuls motifs de protection. C'est pourquoi l'avenir des bocages passe sans doute moins par des mesures directes de conservation que par des aides qui favorisent les conditions dans lesquelles les acteurs concernés trouvent leur intérêt à les maintenir et à les entretenir.

Ce sont ces questions qui ont été débattues lors de la table ronde organisée par l'OREB le 28 novembre.

De nombreuses haies ont disparu pour satisfaire des impératifs liés à l'évolution des modes de production agricole. Mais cela n'explique pas tout. D'autres facteurs interviennent : ils tiennent notamment à la représentation que se font

du paysage ceux qui l'entretiennent. Au-delà de justifications techniques, le choix d'entretenir une haie ou de la supprimer répond dans de nombreux cas à des facteurs plus subjectifs.

La façon dont sont entretenues les haies dans le Charolais en constitue une illustration. La taille basse nécessite trois passages annuels : c'est une technique plus coûteuse et plus exigeante en temps que le maintien d'une haie haute - qui présente pourtant des avantages pour le bétail, qu'elle abrite davantage. La taille basse semble ici obéir davantage à des préoccupations d'image qu'à des motifs agronomiques.

Ces facteurs ne doivent pas être sous-estimés : le regard que l'on porte sur un paysage détermine pour une large part la façon dont on y intervient ; l'image que l'on s'en fait peut ainsi freiner des évolutions par ailleurs souhaitables.



© CSNB - Alain Desbrosse

Modifier la représentation du bocage

Maintenir des bocages nécessite une modification des représentations négatives dont ils peuvent faire l'objet. Les haies ne sont pas prises en considération lorsqu'elles apparaissent comme des espaces en marge du système de production agricole. Réhabiliter leur image suppose de valoriser les fonctions qu'elles remplissent, en premier lieu au regard de leur intérêt agronomique. La prise de conscience du rôle qu'elles peuvent continuer de jouer motive alors la mise en œuvre de techniques d'entretien adaptées aux objectifs de l'exploitation.

Valoriser les haies dans la conduite des exploitations agricoles

Le rôle agronomique des haies a longtemps été négligé, et il le reste encore souvent. L'intérêt que représentent les haies dans la conduite d'une exploitation et les avantages que peuvent en retirer les agriculteurs sont rarement mis en

avant. Les informations techniques, lorsqu'elles existent, sont encore très peu diffusées. En Bourgogne, deux organismes engagent des démarches pour apporter aux agriculteurs un appui pour entretenir et valoriser les haies :

✓ **Le Conservatoire des sites naturels bourguignons** a engagé, avec trois exploitations agricoles, une opération sur la gestion des haies dans le Charolais. Durant trois années, le lycée agricole de Charolles et deux agriculteurs volontaires vont ainsi comparer l'entretien des haies basses et des haies hautes sur leur exploitation, ainsi que les coûts et les bénéfices qui en résultent. Cette démarche vise notamment à montrer comment le maintien des haies hautes permet de réduire des postes de dépenses, en temps et en matériel et, par conséquent, d'en tirer un avantage économique. Un guide pratique publié d'ici 2002 présentera les résultats de cette opération.

Pour en savoir plus :

Conservatoire des sites naturels bourguignons : 03 80 79 25 99

✓ **Le Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne** souhaite sensibiliser les propriétaires à une

gestion des haies conduites comme un patrimoine arboré qu'il est possible de valoriser. Le projet prévoit d'une part d'élaborer des itinéraires techniques pour la plantation des haies et la valorisation des produits qui en sont issus et, d'autre part, de vulgariser et diffuser les connaissances acquises. Il comprend également la réhabilitation ou la plantation de haies de " référence " ; ces haies serviront de supports aux visites organisées par le CRPF pour conseiller les propriétaires.

Pour en savoir plus :

Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne
Annie Commeau : 03 86 94 90 21



© CSNB - Alain Desbrosse

La place des bocages dans les politiques publiques

Les politiques publiques peuvent sensibiliser et informer les agriculteurs sur l'intérêt que représentent les haies dans la conduite de leur exploitation. En second lieu, parce que cette motivation peut être insuffisante, des mesures incitatives ou réglementaires peuvent être prises pour préserver les bocages. La conservation des bocages figure parmi les objectifs du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux proposé par la Bourgogne : ce schéma traduit une volonté de privilégier un mode de développement à long terme de ces territoires, en préservant leurs ressources.

Les pays qui se mettent en place dans le cadre de l'application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 4 février 1995, modifiée par celle du 5 juin 1999, constituent des territoires qui partagent une même identité paysagère, culturelle et économique. Ils apparaissent comme l'échelle à laquelle peuvent être pris en compte de façon efficace les différents facteurs qui interviennent dans l'évolution des bocages.

Enfin, à l'échelle de l'exploitation, des incitations financières peuvent rémunérer l'entretien ou la plantation de haies. Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), qui se mettent actuellement en place, constituent un cadre privilégié pour mettre en œuvre ces incitations.

En freinant la circulation de l'eau, les haies réduisent la contamination des eaux et l'érosion.

Les bandes enherbées, les arbres, les arbustes et les micro-organismes qui leur sont associés ont la capacité d'immobiliser ou de favoriser la dégradation de polluants comme les nitrates, les phosphates et les pesticides. Les haies et les talus retiennent également les particules des sols. En cas de fortes pluies, ils limitent leur érosion.

A travers leurs fonctions écologiques et agronomiques, les bocages jouent un rôle économique

au sein des systèmes d'exploitation agricole. Ils jouent également un rôle économique à travers les paysages qu'ils constituent : le consommateur associe souvent la qualité des produits, notamment dans le secteur agroalimentaire, à l'image qu'il a des terroirs dont ils proviennent. La qualité des paysages représente par ailleurs un facteur important d'attractivité touristique : elle est le premier critère que citent dans les enquêtes de motivation les touristes qui visitent la Bourgogne. Et les bocages leur offrent des paysages qu'ils appré-



© CSNB - Alain Desbrosse

cient. Les gîtes ruraux, par exemple, sont plus nombreux dans les zones d'élevage et de bocages. Ils permettent de compléter et de diversifier les revenus des exploitations. Les retombées du tourisme rural dans l'économie régionale étaient estimées en 1999 à plus de 160 millions de francs.

Des outils pour préserver les bocages

Des dispositions réglementaires et financières ont été imaginées pour conserver les haies. Ces dispositions sont nombreuses, mais souvent méconnues. Différentes raisons peuvent expliquer qu'elles sont dans l'ensemble peu utilisées. Il apparaît notamment difficile de justifier le maintien des haies au regard d'objectifs qui ne s'inscrivent pas dans les orientations des exploitations. Les mesures les plus efficaces ne sont donc pas nécessairement celles qui visent directement la conservation des haies, mais celles qui favorisent les conditions nécessaires à leur maintien.

La réglementation. Des dispositions législatives et réglementaires permettent de préserver les haies : les lois du 16 juillet 1976, relative à la protection de la nature, du 8 janvier 1993, sur la protection des paysages, et du 2 février 1995, sur le renforcement de la protection de l'environnement, en constituent les principaux fondements juridiques. Les communes ont notamment la possibilité d'identifier et de protéger les haies dans les plans d'occupation des sols. La Commission communale d'aménagement foncier, ou les propriétaires, peuvent demander le classement de haies : toute intervention sur ces haies devient alors soumise à un arrêté préfectoral. La réglementation prévoit par ailleurs que l'exploitant d'une terre qui ne lui appartient pas doit désormais obtenir l'accord du bailleur pour modifier la structure du parcellaire et des haies.

Les incitations financières. Les communes ont la possibilité d'acquérir les emprises de certaines haies, notamment dans le cadre d'un remembrement. Le produit de la taxe de séjour peut également être affecté à la protection et à la gestion de leurs espaces naturels. Les départements interviennent dans le financement des travaux connexes engagés lors des remembrements ; ils ont ainsi la possibilité de conditionner leurs aides au respect de certaines pratiques et de la préservation des haies.

Les collectivités territoriales, l'Etat, les Agences de l'eau et l'Union européenne apportent des aides financières pour l'entretien et la plantation de haies. Le Conseil général de la Nièvre subventionne par exemple ce type d'actions. L'Etat et l'Union européenne financent, au titre de la politique forestière ou bien de la politique agricole commune, la plantation de boisements linéaires. Les mesures agri-environnementales conduites par l'Union européenne ont également favorisé, directement ou non, le maintien de prairies et de maillages bocagers. Par ailleurs, la plantation et l'entretien des haies peuvent figurer dans les objectifs d'un contrat territorial d'exploitation : ils font partie des opérations susceptibles d'être contractualisées.



© CSNB - Alain Chiffaut

Les informations concernant l'évolution des bocages sont issues du travail réalisé par l'OREB avec le concours de l'ENESAD pour la mise en place d'un dispositif d'observation des évolutions des bocages bourguignons. Une première étude a été menée sur treize communes bourguignonnes. Ce dispositif sera dans l'avenir étendu à une trentaine de secteurs.

Ce travail s'appuie sur la méthode développée par Patrice Notteghem pour l'étude du bocage des Bizots (Saône-et-Loire). Une zone de 100 hectares (2000 x 500 mètres) est définie sur chaque commune retenue. L'analyse des photographies aériennes prises depuis 1940 permet de suivre l'évolution des réseaux de haies, notamment leur structure et la végétation qui les composent.

Les informations concernant l'analyse des enjeux relatifs au bocage sont issues des études scientifiques et des synthèses bibliographiques disponibles. Ce dossier fait notamment référence aux travaux réalisés par Patrice Notteghem " *Incidences aux niveaux socio-économiques et écologiques du nouveau contexte agricole et énergétique sur la gestion du bocage - 1998* ", à l'ouvrage de Philippe Pointereau et Didier Bazile " *Arbres des champs : haies alignements, prés, vergers ou l'art du bocage* ", à la synthèse publiée par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture " *Les formations arborées hors forêt : aspects juridiques et fiscaux - juin 1996* " et aux publications du Conservatoire des sites naturels bourguignons. Ce dossier est également alimenté par les interventions et les débats de la manifestation " *bocages : héritage du passé, enjeu pour l'avenir* " organisée par l'OREB le 28 novembre 2000 à Dijon.

LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

30 décembre 1998 : le Parlement adopte la loi de finances 1999, qui instaure la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe remplace différentes taxes, de nature et d'origine différentes, pour s'étendre progressivement à des pratiques ou des produits qui n'étaient, jusqu'à présent, soumis à aucune écotaxe. Elle vise à simplifier et moderniser la fiscalité environnementale, selon un calendrier établi sur plusieurs années.

Pour la première fois dans le domaine de l'environnement en France, un prélèvement fondé sur l'application du principe "pollueur-payeur" n'est pas affecté à la réparation des dommages causés. Affectée dans un premier temps au budget de l'Etat, la TGAP alimente depuis 2000 le fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, dans le cadre de l'application de la loi sur la réduction du temps de travail. L'objectif de cette taxe est de constituer un "signal-prix" qui vise à modifier des comportements. Son montant est calculé en fonction des nuisances provoquées ; leur diminution entraîne automatiquement celle de la taxe. Ce mécanisme incite ainsi les contributeurs à mettre en oeuvre des pratiques moins dommageables pour l'environnement avec, comme double bénéfice attendu, la diminution des atteintes portées à l'environnement d'une part, la réduction de la taxation des entreprises d'autre part. Exigible depuis le 1^{er} janvier 1999, la TGAP a dans un premier temps remplacé cinq taxes qui étaient jusqu'alors perçues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : les taxes sur la pollution atmosphérique, le stockage des déchets ménagers, les huiles usagées, le traitement et le stockage des déchets industriels spéciaux et l'atténuation des nuisances sonores. En compensation, l'ADEME dispose désormais de crédits du ministère de l'environnement.

En 2000, la TGAP a été étendue à la production des lessives et des produits adoucissants, des granulats et des produits phytosanitaires. L'Assemblée nationale avait adopté, au mois de décembre, le projet de l'étendre aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises. Cette mesure devait concerner en 2001 les 40 000 entreprises françaises qui consomment chaque année plus de 100 tonnes équivalent pétrole. Elle constituait une mesure du plan national de lutte contre le changement climatique présenté en janvier 2000, qui vise à stabiliser les émissions françaises de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, conformément à l'engagement pris à Kyoto en 1997. Le 29 décembre 2000, le Conseil constitutionnel a annulé la décision du Parlement.

Avec cette décision, la mise en oeuvre de la TGAP rencontre une difficulté qui s'ajoute aux précédentes. Les représentants des industriels estiment que cette taxe nuit à la compétitivité de leurs activités et pénalise les entreprises qui ont déjà investi dans la lutte contre les pollutions. Ils estimaient ainsi que la réduction des consommations énergétiques des entreprises serait coûteuse au regard de résultats peu importants. Par ailleurs, le fait que le produit de la TGAP ne soit pas affecté à des dépenses d'environnement n'est pas toujours compris. Des critiques font également état de la complexité de cette taxe.

Sous sa forme actuelle, la TGAP rassemblera en 2001 les produits de huit taxes et devrait rapporter environ 3,5 milliards de francs, contre 12,5 milliards prévus initialement. En comparaison, la taxe intérieure de consommation des produits pétroliers (TIPP) a rapporté en 1999 de l'ordre de 160 milliards de francs au budget de l'Etat. En définitive, le lobbying exercé auprès des parlementaires, et la complexité des modalités de calcul de la TGAP qui en découlent, ont conduit à limiter la portée de cette taxe et, par conséquent, ses effets attendus sur la diminution des pratiques polluantes. ■

Les activités, les nuisances et les produits soumis à la TGAP

- depuis le 1^{er} janvier 1999 :
 - la pollution atmosphérique
 - le stockage des déchets ménagers et assimilés
 - le traitement et le stockage des déchets industriels spéciaux
 - les huiles et les lubrifiants
 - le trafic aérien des aéroports
- depuis 1^{er} janvier 2000 :
 - les lessives et les produits adoucissants ou assouplissants
 - les granulats
 - les produits phytosanitaires

En 2000, 37 établissements bourguignons étaient soumis à la taxe générale sur les activités polluantes.

► Pour en savoir plus

Nous indiquons ici une sélection d'articles, d'ouvrages et de sites Internet concernant la taxe générale sur les activités polluantes.

Ces documents sont consultables au centre de documentation de l'OREB.

Contact :

Hélène Pannecière (03 80 68 44 32)
Email : info.environnement@oreb.org

Articles

Les sages du Palais-Royal censurent l'écotaxe sur l'énergie consommée par les entreprises, Les Echos, 2 janvier 2001

Après de longs débats, les députés adoptent l'écotaxe sur l'énergie, Les Echos, 11 décembre 2000

Le textile français demande un moratoire pour la TGAP, Les Echos, 28 novembre 2000

L'écotaxe frappera la consommation d'énergie des entreprises en 2001, Le Moniteur, 13 octobre 2000

Les industriels s'insurgent contre l'écotaxe, Les Echos, 5 octobre 2000

M^{me} Voynet précise les modalités d'application de la TGAP, Le Monde, 4 octobre 2000

Les effets pervers de la TGAP, Environnement Magazine n° 1588, Juin 2000

TGAP : l'Etat consulte les industriels, Environnement Magazine n° 1586, Avril 2000

Ouvrage

Livre blanc sur les modalités de l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie / Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1999

Sites internet

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : www.finances.gouv.fr/

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr ■

Les ouvrages récents consultables au centre d'information et de documentation de l'OREB.

V **Politiques publiques, pollution atmosphérique et santé : poursuivre la réduction des risques**, Haut Comité de la santé publique, 2000, 261 p.

Ce rapport du Haut Comité de la santé publique rassemble les connaissances scientifiques les plus récentes sur les effets biologiques et sanitaires de la pollution atmosphérique et de la contamination à l'intérieur des locaux. Il présente et évalue les mesures prises en France pour lutter contre ces pollutions. Une trentaine de propositions sont formulées pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des personnes et, par conséquent, les risques encourus.

V **Le défi du XXI^{ème} siècle : une vision écologique du monde**, GOLDSMITH, E., 1994, 497 p.

" *Les activités humaines détruisent le monde naturel dont dépend la survie de l'homme à une vitesse stupéfiante. La planète devient, peu à peu, de moins en moins vivable.* " L'auteur développe dans son ouvrage un argumentaire sur le développement économique actuel et ses conséquences sur l'avenir de la planète. Il préconise une autre conception du monde, " *cohérente et harmonieuse, respectueuse de l'interdépendance des êtres vivants et des systèmes naturels.* "

V **Sauvages dans la ville : de l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine**, Publications scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, 1999, 607 p.

Le Muséum national d'histoire naturelle a organisé les 21 et 22 octobre 1996 à Paris un colloque sur l'écologie urbaine. Cet ouvrage rassemble les actes de cette manifestation. La ville et son patrimoine biologique s'y révèlent comme sujets d'étude et objets d'expérimentations culturelle et sociale. Les intervenants, des responsables d'associations et des enseignants européens, apportent leur témoignage sur les préoccupations environnementales actuelles qui vont, de plus en plus, dans le sens d'une ville durable, " *plus réceptive à la nature.* "

V **Les formations arborées hors forêt : aspects juridiques et fiscaux**, Assemblée permanente des Chambres d'agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1996, 143 p.

V **La vie des haies**, DODET, P. / EBERHART, M., Editions Educagri, cassette vidéo VHS, 38 minutes

V **Schéma de services collectifs de l'énergie : document soumis à la consultation**, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2000, 200 p.

V **Les Français et l'eau : 5 ans d'opinions et d'études de 1995 à 2000**, Centre d'Information sur l'Eau, 2000, 80 p.

V **Comportement des déchets et impacts environnementaux : recherches et méthodes** : recueil des interventions du colloque national, Ademe, 2000.

V **La valorisation des biodéchets ménagers en France : 27 retours d'expérience** : recueil de fiches, Ademe, 2000, 57 p.

V **Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés : méthode de révision**, Ademe / Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 2000, 140 p.

V **Techniques de gestion des déchets ménagers**, Ademe / Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 2000, 112 p.

V **Questions-réponses à l'usage des collectivités locales**, Eco-Emballages, 1999, 65 p.

V **Enquête sur l'éducation à l'environnement et au développement durable**, DENIS-LEMPEREUR, D., 70 p.

V **Les Assises nationales de l'éducation relative à l'environnement : synthèse des notes des participants du Sffere sur les ateliers ; dossier de presse**, 2000, 67 p.

V **Rapport d'activité 1999**, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2000, 166 p.

Tous les documents cités sur cette page sont consultables au centre d'information et de documentation de l'OREB. Contact : Hélène Pannecière - Tél : 03 80 68 44 32
Email : info.environnement@oreb.org

Les dernières publications concernant l'environnement en Bourgogne

V **Mise en place d'un dispositif de suivi de l'évolution des bocages en Bourgogne**, BARRAU, S. / GUILLET, A. / LECUS, C. / MARY, E. / MONTEIL, F., projet d'études Enesad / Oreb, juin 2000, 67 p. et annexes

V **Intérêt écologique et implications économiques des réaménagements de carrières : méthodes d'évaluation et d'étude des trajectoires et vitesses d'évolution**, FROCHOT, B., 2000, 57 p.

V **L'essentiel de la charte du Parc naturel régional du Morvan**, Parc naturel régional du Morvan, 2000, 31 p.

V **L'enseignement agricole en Bourgogne 1848-1998 : 150 années d'histoire et de développement**, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, 1999, 60 p.

repères

Périodique de l'Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne - 30, boulevard de Strasbourg - 21000 Dijon

Tél. 03 80 68 44 30 - Fax 03 80 68 44 31

email : observatoire@oreb.org

Site internet : www.oreb.org

Directeur de la publication : Philippe Devis

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Stéphane Duru, Philippe Devis,

Hélène Pannecière.

Conception graphique : FUGLANE Dijon.

Imprimé par MÂCON IMPRIMERIE

sur papier recyclé blanchi sans chlore.

Prix de vente au numéro : 10 F.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2001

ISSN 1273-8158



Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne